

# Info La Pêche

## Votre municipalité en bref



Octobre 2016

**Avis de l'entrée en vigueur du règlement 16-719, modifiant le plan d'urbanisme révisé 03-428**

Avis d'entrée en vigueur du règlement de concordance 16-720,  
modifiant le règlement de zonage 03-429

## Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest  
La Pêche, J0X 2W0  
819 456-2161

[www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca)

ISSN 1911-7787

## Heures d'ouverture

Lundi, mardi et vendredi

de 8 h 30 à 16 h 00

Mercredi et jeudi

de 8 h 30 à 18 h 00

## Conseil municipal

Robert Bussière  
Maire.....819 456-2043  
[rbussiere@villelapeche.qc.ca](mailto:rbussiere@villelapeche.qc.ca)

Jocelyne Ménard  
Quartier 1 .....819 456-1170  
[jmenard@villelapeche.qc.ca](mailto:jmenard@villelapeche.qc.ca)

Michel Gervais  
Quartier 2 .....819 456-3746  
[mgervais@villelapeche.qc.ca](mailto:mgervais@villelapeche.qc.ca)

Christian Blais  
Quartier 3 .....819 456-2848  
[cblais@villelapeche.qc.ca](mailto:cblais@villelapeche.qc.ca)

Jean-Paul Brisebois  
Quartier 4 .....819 459-2151  
[jbrisebois@villelapeche.qc.ca](mailto:jbrisebois@villelapeche.qc.ca)

Jacqueline Lambert-Madore  
Quartier 5 .....819 459-8843  
[jlambertmadore@villelapeche.qc.ca](mailto:jlambertmadore@villelapeche.qc.ca)

Claude Giroux  
Quartier 6 .....819 459-1344  
[cgiroux@villelapeche.qc.ca](mailto:cgiroux@villelapeche.qc.ca)

Christopher Harris  
Quartier 7 .....819 459-2200  
[charris@villelapeche.qc.ca](mailto:charris@villelapeche.qc.ca)

### Avis public est donné à toute personne intéressée que :

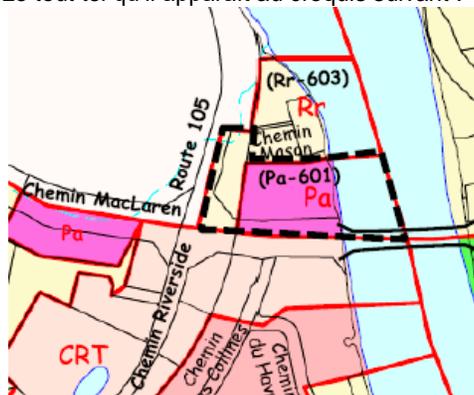
1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-719, modifiant le plan d'urbanisme révisé 03-428 et le règlement de concordance 16-720, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé.
2. Lesdits règlements ont été transmis à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour fins de conformité au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire l'accompagnant.
3. Le secrétaire trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis, le 19 août 2016 un certificat de conformité à l'effet que chacun desdits règlements est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant.
4. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 19 août 2016, soit à la date d'émission des certificats de conformité.

### Résumé du règlement 16-719, modifiant le plan d'urbanisme révisé 03-428

Le règlement modifiant le plan d'urbanisme a pour but de modifier le plan des grandes affectations du sol intitulé Plan détaillé – Centre récréotouristique - Wakefield PU – 03 (3/5), annexé au Plan d'urbanisme révisé (03-428) pour en faire partie intégrante de la manière suivante :

- Les limites de l'aire d'affectation *Publique et communautaire* (Pa) sont modifiées, en y intégrant une partie d'une aire d'affectation *Résidence rurale* (Rr) qui lui est contiguë. Ces aires d'affectation correspondent aux zones Pa-601 et Rr-603 au plan de zonage PZ-03 (3/5) accompagnant le Règlement de zonage 03-429.

Le tout tel qu'il apparaît au croquis suivant :

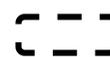


Limites primitives de l'aire d'affectation

Pa correspondant à la zone Pa-601

Nouvelles limites de l'aire d'affectation

Pa correspondant à la nouvelle zone



### Objet du règlement de concordance 16-720, modifiant le règlement de zonage 03-429

Le règlement de concordance 16-720 modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé a pour but d'assurer la conformité dudit règlement, avec les modifications apportées au plan d'urbanisme par l'adoption du règlement 16-719. Plus spécifiquement, le règlement de concordance a pour but d'agrandir les limites de la Pa-601 (*Publique et communautaire*) en y intégrant une partie de la zone Rr-603 (*Résidence*

*rurale*). Les zones Pa-601 Rr-603 sont situées dans le secteur de Wakefield, près de l'intersection du chemin MacLaren et de la route 105. Le règlement 16-719 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de concordance 16-720 modifiant le règlement de zonage peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest, durant les heures normales de bureau, soit les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 00 et les mercredi et jeudi de 8 h 30 à 18 h 00. Ils peuvent également être consultés sur le site Web de la Municipalité de La Pêche au [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca).

### Inventaire des bacs à ordures verts

Le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le 13 juin 2016 un nouveau règlement concernant la cueillette, le transport et la disposition des déchets domestiques, des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux et des encombrants sur son territoire. Le règlement prévoit la mise en place d'un service de collecte des ordures par bac à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Plusieurs résidences possèdent déjà un bac vert pour la collecte des ordures. La Municipalité désire faire l'inventaire de ces bacs. Nous demandons à chaque propriétaire d'un bac vert, pour la collecte des ordures, de communiquer avec le bureau d'accueil au 819 456-2161, poste 0 ou par courriel à [reception@villelapeche.qc.ca](mailto:reception@villelapeche.qc.ca) afin de nous en aviser avant le 31 décembre 2016. La Municipalité procédera par la suite à la livraison et la facturation des bacs verts pour ceux qui n'en possèdent pas.

### Fête de Noël

Fête de Noël pour les enfants : le dimanche, 4 décembre. Inscription obligatoire à l'Épicerie Francine et Denis, à East-Aldfield. Nous faisons aussi une collecte de toutous. Jocelyne Ménard 819 456-1170.

## **Avis de l'entrée en vigueur du règlement numéro 16-715, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé zones MCS-605 et MCS-607**

Avis public est donné par le soussigné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du 13 juin 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement numéro 16-715, modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé portant sur les objets suivants :  
Diviser la zone MCS-605 en deux (2) zones distinctes (MCS-605 et MCS-607), de manière à s'ajuster aux limites du périmètre d'urbanisation actuel;  
Autoriser les projets intégrés mixtes commercial et résidentiel dans la zone MCS-605 modifiée;  
Autoriser les projets intégrés résidentiels de faible à moyenne densité dans la zone MCS-605 modifiée;  
Spécifier les usages et les constructions autorisés ou prohibés dans la zone MCS-605 modifiée et dans la nouvelle zone MCS-607.
2. Ledit règlement a été transmis à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour fins de conformité au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire l'accompagnant.
3. Le secrétaire trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis, le 6 juillet 2016, un certificat de conformité à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant.
4. Ledit règlement est entré en vigueur le 6 juillet 2016, soit à la date d'émission du certificat de conformité.

Le règlement numéro 16-715 modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest, durant les heures normales de bureau, soit les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 00 et les mercredi et jeudi de 8 h 30 à 18 h 00.

### **Retour des laissez-passer pour le lac Philippe**

La Municipalité de La Pêche doit récupérer les laissez-passer pour le lac Philippe. Tout résidant ayant reçu un laissez-passer pour l'année 2016 doit le retourner à la Municipalité entre le 6 septembre et le 31 octobre 2016. Si le laissez-passer n'est pas retourné dans le délai prévu, vous vous verrez **refuser**, ainsi que tout membre de votre foyer, un laissez-passer pour l'année 2017.

### **Un temps pour s'amuser et rire Pour proches aidants d'ainés**

Le jeudi, 10 novembre de 13 h 00 à 15 h 30 : activité organisée dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants, afin de souligner votre accomplissement quotidien. Détente et discussions sont au programme, de même que la conteuse Denise Markame, qui présentera son solo *Pieds nus* à l'édifice de la Municipalité de L'Ange-Gardien (salle B), 1177, Route 305. Cette activité est offerte en collaboration avec le Centre Action Génération, en français. Au besoin, un service de répit et de transport est disponible. Date limite d'inscription : 28 octobre. Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec Ginette Marcoux au 819 457-9191, poste 242 ou [sosprochesaidants@gmail.com](mailto:sosprochesaidants@gmail.com).

### **Complexe sportif La Pêche**

Le patinage en famille débutera le dimanche, 2 octobre de 13 h 00 à 13 h 50 et sera offert gratuitement par le Centre dentaire de Wakefield. Le patinage public débutera le vendredi, 7 octobre de 17 h 00 à 17 h 50 et sera offert gratuitement par IGA Famille Charles. Les périodes de hockey improvisé du vendredi débuteront le 7 octobre et au coût de 5 \$ par joueur. La saison de curling commence le jeudi, 29 septembre. Pour tout autre renseignement ou pour vous inscrire, veuillez nous appeler. Offre d'emploi : nous sommes à la recherche d'une personne pour conduire la resurfaceuse de glace (Zamboni) et pour faire le ménage les fins de semaine. Transmettez votre CV à [complexe.sportif@bellnet.ca](mailto:complexe.sportif@bellnet.ca) ou déposez-le à l'aréna. Il reste toujours quelques heures de location de la patinoire pour la nouvelle saison : appelez au 819 456-1535, poste 1 ou visitez notre site Web au [www.complexe-sportif-la-peche.ca](http://www.complexe-sportif-la-peche.ca)

## **Avis public est donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement de zonage numéro 16-726, modifiant le règlement de zonage. 03-429 et portant sur l'affichage et les enseignes dans la zone la-601 (secteur de Wakefield)**

1. Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le **premier projet** de règlement numéro 16-726, modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 octobre 2016**, à compter de 19 h 30, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche situé au 20, chemin Raphaël. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, à savoir :  
Autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau annonçant un commerce ou un service qui n'est pas exercé sur le même terrain ou emplacement où elle est installée, exclusivement dans la zone la-601
4. La zone concernée (la-601) comprend les propriétés portant les numéros civique 35, 65, 79 et 82, route 105, et les propriétés portant les numéros civique 7, 11 et 15, chemin du Progrès.
5. Le premier projet de règlement de modification numéro 16-726 ainsi que la délimitation exacte de la zone concernée et des zones contigües à celle-ci peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 00 et les mercredi et jeudi de 8 h 30 à 18 h 00.  
Il peuvent également être consultés sur le site Web de la Municipalité de La Pêche au [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca).

## **Avis public est donné aux personnes intéressées par le projet de règlement de concordance 16-727 modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 et ses amendements dans le but d'établir un nouveau cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain**

1. Lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le projet de règlement de concordance 16-727 visant à modifier le règlement de zonage numéro 03-429 et ses amendements dans le but d'établir un nouveau cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain.
2. L'adoption dudit projet de règlement de concordance est rendue nécessaire dans le but d'assurer la conformité du règlement de zonage numéro 03-429 et ses amendements avec les modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais par l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement 221-15.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 octobre 2016, à compter de 19 h 30, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche situé au 20, chemin Raphaël. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement de concordance 16-727 modifiant le règlement de zonage 03-429 et ses amendements peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest, durant les heures normales de bureau, soit les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 00 et les mercredi et jeudi de 8 h 30 à 18 h 00.

### **Maison Le Ricochet**

La Maison le Ricochet vous invite à un souper de doré qui aura lieu le samedi, 22 octobre à 17 h 30, à la salle des Chevaliers de Colomb (6, rue Guertin). Il y aura des prix de présence et de la musique avec le D.J. Fred. Pour réserver des places ou pour obtenir tout autre renseignement, veuillez appeler au 819 456-4230. Les billets sont en vente à la Maison Le Ricochet, au prix de 20 \$.